

FDS - Venise 100%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation FDS - Venise 100%
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit FDS Casa Loca
UFI : S200-U0CW-600W-QTKS

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Usage consommateur, Usage professionnel

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Casa Loca
214 rue gornet boivin
10100 Romilly sur seine France
Téléphone : 0632985205
Site web www.sublimatelier.fr
charlotte Galbes : 0632985205 charlotte.galbes@orange.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (CAS No.: 127-51-5) | linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol (CAS No.: 78-70-6) | Coumarin (CAS No.: 91-64-5) | [3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-octahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl acetate liquide 25% (CAS No.: 77-54-3) | 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol (CAS No.: 10339-55-6) | Citronellol (CAS No.: 106-22-9) | 7-hydroxycitronellal (CAS No.: 107-75-5) | 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS No.: 54464-57-2) | Geraniol (CAS No.: 106-24-1) | [1R-(1α,2α,5β,8β)]-4,4,8-trimethyltricyclo[6.3.1.0^{2,5}]dodecan-1-yl acetate (CAS No.: 57082-24-3) | Pentadecan-15-olide (CAS No.: 106-02-5) | Nerol (CAS No.: 106-25-2)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques





FDS - Venise 100%

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261	Éviter de respirer les aérosols/les brouillards/les fumées.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/Masque de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
1,4-dioxacycloheptadecane-5, 17-dione	n°CAS : 105-95-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-347-8	10,95	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	n°CAS : 127-51-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-846-3	7,5	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2-phenylethanol	n°CAS : 60-12-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-456-2	6,1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol	n°CAS : 28219-61-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 248-908-8	5,7	Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Facteur M: / 1



FDS - Venise 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol	n°CAS : 78-70-6 Numéro d'identification UE : 603-235-00-2 N°CE : 201-134-4	5,105	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Coumarin	n°CAS : 91-64-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-086-7	5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8αα)]-octa hydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl acetate liquide 25%	n°CAS : 77-54-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-036-1	4,1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1 / 1
3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol	n°CAS : 10339-55-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 233-732-6	3,6	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Citronellol	n°CAS : 106-22-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-375-0	3,102425	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
7-hydroxycitronellal	n°CAS : 107-75-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-518-7	3	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	n°CAS : 54464-57-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 259-174-3	2,4	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Geraniol	n°CAS : 106-24-1 Numéro d'identification UE : 603-241-00-5 N°CE : 203-377-1	2,140175	Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
[1R-(1α,2α,5β,8β)]-4,4,8-trimethyltricyclo[6.3.1.0 ^{2,5}]dodeca n-1-yl acetate	n°CAS : 57082-24-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 260-555-1	2	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Pentadecan-15-olide	n°CAS : 106-02-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-354-6	1,8	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Benzyl acetate	n°CAS : 140-11-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-399-7	1,75	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
4-méthyl-2-(2-méthylpropyl)oxan-4-ol	n°CAS : 63500-71-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 613-238-0	1,5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
Pentyl salicylate	n°CAS : 2050-08-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 218-080-2	1,5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
Nerol	n°CAS : 106-25-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-378-7	1,395	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Terpineol, acetate	n°CAS : 8007-35-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 232-357-5	1,35	Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
2'-acetonaphthone	n°CAS : 93-08-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-216-2	1,35	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
Vanillin	n°CAS : 121-33-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-465-2	1,2	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
α-hexylcinnamaldehyde	n°CAS : 101-86-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-983-3	0,9	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
4-methoxybenzyl alcohol	n°CAS : 105-13-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-273-6	0,7	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-096-00-2 N°CE : 227-813-5	0,68075	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1

FDS - Venise 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Salicylate de benzyle	n°CAS : 118-58-1 Numéro d'identification UE : 607-754-00-5 N°CE : 204-262-9	0,65	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2-methoxy-4-prop-1-enylphenyl acetate	n°CAS : 93-29-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-236-1	0,4	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Linalyl acetate	n°CAS : 115-95-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-116-4	0,3	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-(o-ethylphenyl)-2,2-dimethyl propionaldehyde	n°CAS : 67634-14-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 266-818-7	0,25	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
[3R-(3α,3αβ,6β,7β,8αα)]-octa hydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetra methyl-1H-3a,7-methanoazul ene	n°CAS : 19870-74-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 243-384-7	0,2	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Cinnamyl alcohol	n°CAS : 104-54-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-212-3	0,15	Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Citronellyl formate	n°CAS : 105-85-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-338-9	0,1	Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
isoeugénol	n°CAS : 97-54-1 Numéro d'identification UE : 604-094-00-X N°CE : 202-590-7	0,002	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317 STOT SE 3 - H335	Skin Sens. 1A - H317 : 0,01<=%<=100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux - Après contact avec les yeux, rincer à l'eau les paupières ouvertes suffisamment longtemps, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion - En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Les symptômes suivants peuvent survenir :
- Réactions allergiques

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une grave irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.



FDS - Venise 100%

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Éviter la génération de poussière.
- Lunettes de sécurité anti-poussière.
- Portez des gants de protection.

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Portez des gants de protection.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Éviter la génération de poussière.
- Ramasser sans poussière et déposer sans poussière.
- Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

FDS - Venise 100%

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - La poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes de sécurité anti-poussière.

- Portez des gants de protection.

- Blouse de laboratoire.

- Gants jetables.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FDS - Venise 100%

État Couleur	Liquide transparent	Aspect Odeur	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		< 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FDS - Venise 100%

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.

- Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité - Non classé

- Aucune donnée disponible.



FDS - Venise 100%

Toxicité pour la reproduction - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration - Non classé

- n'est pas applicable

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

FDS - Venise 100%

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3082

Numéro ONU (IATA) : UN3082

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport :

ADR Code de classification: :

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage



FDS - Venise 100%

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.
Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification: :
ADR Dispositions particulières :
ADR Quantité limitée (LQ) :
Quantités exceptées ADR :
Instructions d'emballage ADR :
Dispositions spéciales d'emballage ADR :
Dispositions pour l'emballage en commun ADR :
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR :
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne :
ADR catégorie de transport :
ADR code de restriction en tunnel :
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR :
Dispositions spéciales - Colis : V12
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation :
ADR Danger n° (code Kemler) :

IATA

PCA - Quantités exceptées :
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage :
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage :
PCA - Instructions d'emballage :
PCA - Quantité nette maximale par emballage :
CAO - Instructions d'emballage :
CAO - Quantité nette maximale par emballage :
Dispositions particulières :
Code ERG :

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FDS - Venise 100%

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible
<u>Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales</u>	Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	28/07/2026		

Abréviations et acronymes

- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
------------------------	---



FDS - Venise 100%

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont à jour à la date à laquelle la FDS a été préparée ou révisée. La mise en œuvre des mesures fournies sur la FDS relève de la responsabilité des entreprises utilisatrices en aval. Les utilisateurs en aval peuvent modifier les mesures de la FDS en fonction des conditions de leur propre entreprise.

*** **